

LA MINERVE

IMPRIMERIE ET PUBLICATIONS
LA CIE DU JOURNAL LE MONDE

TEL. GUYARD, Directeur-Gérant.

ABONNEMENT (avec primes):
A Montréal.....\$4.00 par an
Hors Montréal.....\$5.00 par an

LE MONDE CANADIEN

Edition hebdomadaire.....\$1.00 par an

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste du Canada, chez nos agents locaux et à nos bureaux.

Tout doit être adressé

LA MINERVE,
35 St-Jacques, Montréal.

Téléphone Bell, Main 612.

Les abonnés qui changent de lieu de résidence

ont le droit de nous donner leur ancienne et leur nouvelle adresse.

MONTREAL, 17 JANVIER 1899

MAUVAISE FOI

"Un journal qui ment volontairement, délibérément, quotidiennement pendant des années, peut-il exercer quelque influence?"

Telle est la question par laquelle "La Patrie" commence un article dans son numéro d'hier.

Nous pouvons lui répondre sans hésitation: Non; un tel journal ne peut exercer aucune influence auprès des gens honnêtes et bien informés, et c'est pourquoi le journal de M. Tarte, malgré ses grosses images et sa quantité de papier et sa généralité mépris.

Dans cet article, "La Patrie" fait le procès au "Mail and Empire" qu'elle charge de tous les péchés d'Israël; mais, selon son habitude, elle se garde bien de citer une seule ligne du journal qu'elle attaque ainsi.

Il n'y a peut-être pas douze lecteurs de "La Patrie" qui lisent régulièrement le grand journal conservateur de Toronto. La feuille tartiste compte évidemment là-dessus pour se donner les coupes franches et soulever le sentiment national de notre population, de race française contre nos concitoyens d'origine anglaise.

La première règle d'une discussion honnête est de citer l'adversaire que l'on combat.

Les lecteurs de "La Patrie" ne pouvant manquer de remarquer qu'elle applique rarement cette règle.

Quand elle trouve dans ses adversaires quelque chose de vraiment respectable, comme dans le "Telegraph", de Winnipeg, dernièrement, elle cite à pleines colonnes; mais quand elle attaque sans citer, on peut être certain qu'elle prête à ses adversaires des opinions qu'ils n'ont pas émises.

Ainsi elle ne cesse d'accuser le "Mail and Empire" de ne faire la guerre à M. Laurier et à M. Tarte que pour la seule raison qu'ils sont Canadiens-français.

Nous l'avons défilée de citer un seul passage du journal attaqué, qui justifie une telle accusation.

"La Patrie" n'a pas relevé ce défi. Elle n'a pas cité un mot du journal de Toronto.

N'est-ce pas avouer qu'elle a menti délibérément, méchamment, qu'elle a diffamé un confrère?

Quel cas faut-il faire alors de toutes ses autres accusations contre le même journal?

Ce qui cause la fureur de "La Patrie" contre le "Mail and Empire", c'est que ce dernier a mis à jour les sales dessous de l'affaire du Drummond, si chère à M. Tarte et si importante pour l'existence de son organe; c'est encore, qu'il met le public en garde contre le coup du Parry-Sound, après avoir dénoncé le coup du Drummond, et qu'il gâte ainsi le jeu de M. Tarte.

Mais le "Mail and Empire" ne procède pas par enquêtes comme on le fait à "La Patrie". Il apporte à l'appui de son opinion des raisonnements, des arguments, des chiffres. Pourquoi l'organe tartiste ne lui répond-il pas de la même manière? Tout simplement, parce qu'il ne le peut pas; parce qu'il est cloué, collé.

Il sait bien insulter, injurier, vilipender, crier aux cosmopolites, en un mot faire de l'engueulade; mais là se borne tout son savoir-faire.

Le raisonnement, d'argumentation, de preuve, point.

Le "Mail and Empire" fait voir qu'en prolongeant l'intercolonial jusqu'à grands lacs, le gouvernement ferait concurrence, non seulement à des voies ferrées qu'il a subventionnées lui-même, mais encore à ses propres canaux qu'il achève à grandes dépenses de millions, et qu'il rendrait inutiles ou à peu près les grands et dispendieux travaux qu'il projette de faire dans le port de Montréal.

Il démontre encore, par des chiffres, que l'intercolonial ainsi étendu jusqu'à Parry Sound ou Collingwood ne pourrait transporter le grain aux ports d'hiver canadiens qu'avec perte, ou qu'il n'obligerait pas de fret, vu la grande distance.

Il prouve que le Parry Sound pour préparer le coup imaginé par M. Tarte a transporté durant toute la saison dernière du fret à perte, rendant ainsi presque inutile les nouveaux éleveurs de Kingston.

Si tout cela est faux, pourquoi la "Patrie", au lieu d'écrire des colonnes d'injures, ne le démontre-t-elle pas par des arguments et de bonnes raisons?

Ne peut-on pas discuter les affaires du pays, une question de chemins de fer et de transports sans avoir recours aux invectives?

Mais si tout cela est vrai, comme nous le croyons, on comprend alors que l'organe tartiste tombe dans des

crises nerveuses et remplace le raisonnement par l'injure.

Il est triste de voir un organe ministériel tomber si bas dans les trois siècles de nos journaux à engueulades permanentes.

L'hystérie chronique du maître rouge dans son organe.

C'est le cas d'appliquer le proverbe: "Tel maître, tel valet."

COURTES VUES

M. Laurier, inspiré par M. Tarte, est un politicien à courtes vues. Il ne prévoit que les difficultés de demain et ne propose de mesures que celles qui peuvent les faire disparaître, sans prévoir les conséquences qu'elles peuvent avoir pour l'avenir.

Ainsi, pour assurer le passage des mesures les plus extravagantes et les plus louches de M. Tarte, il veut noyer le sénat dans sa grande majorité libérale à la Chambre. Mais il ne prévoit pas le cas où l'appoint de la majorité du Sénat donnerait à l'opposition une majorité, ce qui peut arriver très souvent.

Ainsi une mesure qui n'a pour but que de réduire le Sénat à l'impuissance, rendrait au contraire la chambre haute maîtresse de la législation.

Le Chambre élue par le peuple serait virtuellement à la merci du Sénat et réduite à la nullité.

M. Laurier, stylé par M. Tarte, a pris le projet Langlois de confiance et sans doute sans en avoir pesé les conséquences. Il n'a vu qu'un côté de la médaille.

Mais le revers? Comment s'accommoder-t-il du revers?

En l'absence de M. Laurier, M. Langlois, le père du projet, pourrait peut-être nous le dire.

OUBLI REGRETTABLE

Il y a quelque temps, vers la fin du mois d'octobre, un certain nombre de jeunes gens appartenant à un cercle dramatique de cette ville s'acheminèrent avec le R. P. Lacombe, O. M. I., à l'église St-Pierre, et lui offrirent de donner une soirée dramatique au profit de l'œuvre des Métis.

Le bon missionnaire accepta cette offre avec reconnaissance. Ces messieurs se mirent à l'œuvre sans tarder pour préparer la soirée, en l'annonçant sur tous les journaux, qui se prêtèrent à cette bonne œuvre avec leur générosité habituelle, en faisant imprimer grand nombre de billets, en un mot, en prenant tous les moyens d'obtenir un succès.

M. le curé Longman, vieil ami du Père Lacombe, mit la salle Ste-Brigitte gratuitement à la disposition du cercle. Les curés voisins s'empressèrent d'annoncer cette soirée et de l'encourager. La fanfare de l'église St-Pierre voulut bien aussi donner gratuitement son concours.

La soirée réussit pleinement. La salle était littéralement remplie d'une société d'élite. Les acteurs s'acquittèrent bien de leurs rôles, le P. Lacombe fit sa part en donnant: "Un drame sauvage" dans les entr'actes.

On avait donc lieu d'espérer une bonne recette au profit de l'œuvre des Métis. Malheureusement, d'après ce que nous apprenons de source autorisée, le P. Lacombe n'a encore reçu ni un seul sou, ni un seul mot d'explication.

Un tel oubli est souverainement regrettable.

INVITATION AU FANATISME

M. le Rédacteur,

L'autre jour, au moment où je voulais me débarrasser de mes fatigues par quelques instants de lecture "La Patrie" du 12 courant me tombait sous la main; et j'y trouvais un article éditorial assez bien élaboré, mais par malheur on dirait que son auteur n'y poursuit qu'un but, celui de faire retomber sur les conservateurs toutes les vilénies qui ont pris racine chez les libéraux. Ces paroles "pouvoir étranger" dont M. Bergeron se servait pour désigner le Pape, et dont "La Minerve" expliquait le sens le 14 janvier (samedi), ont une signification autrement explicite lorsqu'elles sortent de la bouche des libéraux qui, les premiers, en ont fait usage longtemps avant 1897.

Ouvrons les débats de la Chambre des Communes pour mars 1889, lors de la discussion du bill des Jésuites. M. Barron, député de Victoria, Ont., à la parole: "On ne peut nier", dit-il, "que l'effet de cet acte, c'est de donner à l'étranger un pouvoir étranger".

Ceci n'est que la partie la plus anodine du discours de l'honorable député; car, pendant que M. Bergeron ne parle que du pouvoir "temporel" du Pape, M. Barron, un libéral, va plus loin, il va jusqu'à discuter même le pouvoir "spirituel" du pontife de Rome, et à cet effet, il s'appuie sur le statut d'Elizabeth, qui fut adopté en 1554. Ceci n'est pas d'hier; mais pour rajouter cet édit et le mettre d'accord avec les idées reçues en 1889, M. Barron cite les commentaires que M. Todd en a fait: "Le statut d'Elizabeth, chap. 1, connu sous le nom d'Acte de Sépulture" déclare qu'aucun prince, aucune personne, aucun prêtre ou potentat spirituel ou temporel ne pourra s'opposer à l'exercice d'un pouvoir spirituel ou temporel. "Je désignerai maintenant aux honnêtes députés de cette chambre", s'exclame M. Barron, après cette citation, "comment l'on pourrait prétendre, si l'interprétation que je donne au statut d'Elizabeth est exacte, et je demande que l'on me prouve le contraire, que l'acte de la législature de Québec, adopté lors de la dernière session, n'est pas une violation de l'Acte d'Elizabeth." L'honorable député de Bellechasse (M. Angers) a déclaré dans cette Chambre et écrit dans la presse qu'il y avait une distinction à faire entre le Pape en sa qualité de

chef spirituel de l'Eglise, et la position qu'il occupe dans l'acte de la législature de Québec; mais nous avons l'opinion de M. Todd qui dit que le Pape ne doit avoir et n'a aucune juridiction au Canada.

"Plus loin", le député libéral du parti libéral ne nous trompons pas) ajoute: "Mais je maintiens que, indépendamment du statut d'Elizabeth, (il le trouvait peut-être en fait trop vieux, ce fameux statut) et en vertu du droit commun seulement, Sa Sainteté le Pape ne peut figurer dans la législation dont il s'agit présentement."

M. Charlton, député de Norfolk, N. Riding a aussi parlé sur ce sujet, et si je ne me trompe pas, M. Charlton est un homme important dans le parti libéral. Voyons ce qu'il a dit: "Or ces provinces sont anglo-saxonnes. L'idée première était d'en faire des pays anglo-saxons, et la tendance à y développer un sentiment intense de nationalité française, tendance qui s'accentue encore de ce que cette nationalité possède une église nationale, qui, dans son propre intérêt, travaille au développement de cet esprit national, est une tendance que nous devons tout d'abord et tout d'abord nous efforcer de corriger. C'est pour le bien de la nation, et pour le bien de la province, qu'il faut voir s'amoindrir, sinon disparaître." Plus loin, M. Charlton s'exprime ainsi: "C'est aussi une drôle de justice que celle qui accorde l'existence civile à l'ordre des Jésuites et la refuse aux orangistes."

Eh bien! MM. de "La Patrie", vous qui vous vantez les yeux de vos vertueuses mains et qui déclarez les paroles de M. Bergeron un "abaissement moral", qu'allez-vous faire devant ces paroles de M. Barron et Charlton? Heureusement que ces idées ne sont pas approuvées, et je suis sûr de le constater, par la majorité de nos compatriotes anglo-saxons. Si y a quelques inexactitudes par là, et le nombre en est très restreint, la majorité de la race anglaise est saine et prête à nous accorder ce que nous appartenons d'après la constitution; nous en avons eu la preuve en 1889 (bill des Jésuites) et en 1894 (acte de séparation des écoles du Manitoba); et tous les fanatiques conservateurs, et les libéraux, en combattant cet acte, mais où la majorité anglaise l'a approuvé.

"Il ne saurait y avoir", dit "La Patrie" dans le même article, "d'invitation plus formelle au Toryisme, à M. Clark Wallace, M. Clark Wallace, Allons donc! L'honorable ministre partage les idées conservatrices en matière politique, il fut l'associé des libéraux en 1896, contre le bill réparateur. Mais vous voulez rire, MM. du parti ministériel, quand vous voulez nous donner le fanatique Clark Wallace; au contraire, il vous a appartenu lors de la discussion du bill réparateur; vous avez été tout d'abord de la majorité libérale, et dans la main, de vous appuyer sur lui pour faire tomber ce bill. Est-ce vrai? J'admets bien que Clark Wallace, lui, obéissait alors à ses convictions religieuses, tandis que les libéraux se sont servis de l'association de ce bill pour monter au pouvoir, en promettant pendant la lutte électorale de 1896, de donner quelque chose de mieux que ce bill "insuffisant", mais le jour où ce bill a été adopté, c'est "quelque chose" qui est resté enseveli dans les annales du passé et nous attendons encore.

"Il ne saurait y avoir d'invitation plus formelle au Toryisme, à M. Clark Wallace et aux loges dont il est le chef, de se livrer à une campagne de violence et d'agitation contre la politique d'apaisement et de réparation adoptée au Manitoba."

"Politique d'apaisement" oui, c'est bien vrai, mais pas en faveur des catholiques, par exemple; ce sont plutôt les fanatiques du Manitoba qui on a apaisés en ne touchant pas à la loi de 1890. "Politique de réparation" Ah! Ça, non! En quoi consiste la réparation? Elle consiste à "réparer" le mal fait, à remplacer les choses dans l'état où elles étaient avant l'injure dont on se plaint. Avez-vous fait cela depuis deux ans que vous êtes au pouvoir? Les lois d'éducation, qui existaient avant 1890, ont-elles été rétablies? Avez-vous rétabli les écoles séparées, le conseil d'instruction catholique, etc? Avez-vous même l'idée de faire rééditer la loi de 1881, telle qu'elle était par le bill réparateur 1896? M. Laurier a bien dit au Monument National qu'au temps d'autres concessions seraient faites, mais "La Patrie" laisse entendre le contraire quand elle accuse "M. Bergeron et ceux de sa trempe" (si elle était de cette trempe) elle aussi, "La Patrie" de s'efforcer d'enflammer le fanatisme, en affirmant qu'il y avait de plus grandes concessions, seront faites et que des promesses formelles ont été données à ce sujet.

Vraiment, si après deux courtes années, vous ne vous souvenez plus d'avoir promis de rétablir dans les six mois suivant votre arrivée au pouvoir, cette question-là d'une manière satisfaisante pour tous les intéressés, si vous considérez comme étant justice le semblant de règlement que vous avez fait, je plains les catholiques du Manitoba. Dites-vous donc, une bonne fois, ce que vous avez fait pour la minorité de l'Ouest et finissons-en, car voyez-vous, Anglais et Canadiens-Français sont respectés. Vous dites que votre règlement est satisfaisant et que la minorité catholique romaine l'a accepté comme tel; puisque vous persistez à toujours nous prêcher la même chose, sachez que nous ne voulons plus nous contenter de vos affirmations, nous voulons des preuves.

Vous redoutez donc bien que cette question-là vous joue un mauvais tour puisque vous y revenez si souvent. Si le contraire, c'est de cesser de nous la faire voir à travers vos lunettes et de nous prouver, en citant ce fameux règlement, qu'il rend en effet justice et que, de plus, il est réellement en vigueur au Manitoba.

Vous dites qu'un conservateur a joué un vilain rôle en déclarant être certain que le clergé catholique avait été séduit par le Pape. Mais, si vous ne pouvez pas prouver cela, vous ne pouvez pas le dire. Vous ne pouvez pas le dire, car vous ne pouvez pas le prouver. Vous ne pouvez pas le dire, car vous ne pouvez pas le prouver. Vous ne pouvez pas le dire, car vous ne pouvez pas le prouver.

Si l'hon. M. Parent, ne peut lui-même visiter ces paroisses nouvellement colonisées, qu'il y envoie au moins des employés consciencieux pour examiner les travaux et faire rapport convenablement et honnêtement, sans préjudice aux pauvres colons.

Je compte beaucoup sur l'effet du congrès de la colonisation qui vient d'être tenu à Montréal pour faire voir les yeux au ministre-maire et à son collègue, M. Turgeon.

J'espère que des jours meilleurs luiront pour la colonisation, mais telles que les choses sont actuellement administrées dans ce département, il n'est pas encourageant pour un colon d'aller s'établir sur une terre nouvelle.

UN COLON.

qu'une simple affirmation que Sir W. Laurier et ses collègues n'ont jamais fait de promesses, suffira amplement pour les démentir.

MISTIGRIS.

Dit "La Patrie".

"Les Brabançons ne sont plus pour elle (La Minerve) maintenant que des brailards et des chercheurs de place."

Que "La Patrie" mente en parlant du "Mail and Empire" que personne ne lit ici, cela s'explique; mais qu'elle nous fasse dire des choses que nous n'avons pas dites, c'est prendre le bon moyen de faire voir sa fausseté et sa malhonnêteté.

"La lettre du club Letellier est une soumission, soumission fleurie, dit la "Patrie", mais soumission tout de même à M. Laurier, et la "Minerve" en est furieuse."

N'en déplaise à la "Patrie", la "Minerve" en est heureuse. Cela prouve qu'il n'y a plus dans le parti libéral tel que l'a déformé M. Tarte, que des esclaves et les hommes qui se respectent n'y pourront rester.

TRIBUNE LIBRE

M. Parent et les terres de la Couronne

Voilà un brave ministre qui n'a pas l'air de s'exciter dans l'accomplissement de ses devoirs.

Ministre, maître, avocat, il cumule tellement de fonctions, qu'on le dirait factotum dans notre province.

Donnez-moi, treize misères, disait ma grand-mère.

La conduite de l'hon. M. Parent me paraît être un bel exemple de cet homme à tant de métiers et tant de misères.

Comme maire de Québec, on prétend qu'il fait florès; mais comme ministre des terres de la Couronne, il me paraît d'une nullité complète.

Je demeure depuis plusieurs années dans un centre de colonisation, et l'expérience que j'y ai acquise me fait comprendre par ce que j'y ai vu, que les colons sont traités avec une injustice criante.

Pour plaire aux riches marchands de bois, M. le ministre ne se gêne pas d'annuler la vente d'un grand nombre de terres, déjà ouvertes par les colons, alors que tout le travail exigé par la loi de tout colon véritable est exécuté, et cela sur le simple rapport d'un inspecteur quelconque, qui s'y connaît en fait de colonisation, autant que moi-même dans les affaires du Monopole.

Plaintes sur plaintes ont été adressées à l'hon. ministre, sans résultat. Un inspecteur est passé dans la paroisse où je me trouvais alors, et sans prendre aucune information des autorités locales, a demandé l'annulation de 24 à 25 lots dont les propriétaires avaient, pour les trois quarts au moins, rempli leurs obligations auprès du gouvernement.

La raison du plus fort est-elle toujours la meilleure, pour ces gens de hautes positions administratives? On le dirait vraiment.

Sait-on, au département des terres de la Couronne, les difficultés sans nombre que doivent surmonter les pauvres colons qui vont s'établir sur ces terres nouvelles?

At-on visité une fois, AVEC INTELLIGENCE, ces campements de nouveaux colons? Sait-on le travail ardu qu'il leur faut faire pour avoir le pouvoir obtenir des rendements suffisants pour le soutien de leurs familles?

On n'en connaît rien de rien. Tranquillement assis dans de confortables bureaux, n'ayant aucun souci du lendemain, on paraît s'occuper comme de la première chemise du pauvre colon et de sa famille, qui peinent le jour et qui gèlent la nuit, trop souvent, dans des huttes construites à la hâte pour se protéger contre les intempéries de nos saisons rigoureuses.

Survient un riche entrepreneur, ou un commerçant de bois à large bourse, qui trouve que les lots Nos tels et tels sont bien boisés, de bois qui conviennent à son commerce, et de suite M. le ministre envoie un inspecteur qui fait semblant d'examiner les dits lots et fait rapport au dit gouvernement que la vente des dits lots doit être annulée.

Le colon a droit de réclamer, c'est vrai, mais ce pauvre colon qui a à peine de quoi nourrir sa famille à la galette de sarrasin et à la "méduse", pour les plus sages, peut-il faire les demandes nécessaires pour éviter la vente de son lot et sa propre ruine. Pour la grande majorité, ces colons ne savent pas écrire, et ne connaissent aucun moyen de se défendre contre l'injustice d'être mis à exécution.

Heureux sont-ils quand le curé de l'endroit, veut bien prendre leur triste sort à cœur, les défendre contre les empiétements des gros "bonnets en bois", et revendiquer leurs droits auprès des autorités.

Il arrive parfois que M. le ministre Parent, après bien des réclamations, finit par comprendre l'erreur commise et retire l'annulation, mais colons et colons ne sont pas les mêmes, et ceux qui ont travaillé ardu, après des années de travaux, et leurs lots enlevés pour être donnés à de riches spéculateurs.

Lors du congrès de la colonisation, tenu à Montréal, l'autonomie dernier, M. le député Savard a parlé longuement, avec connaissance de cause, sur cette question, si importante au point de vue national.

Si le gouvernement veut favoriser la colonisation et encourager les gens à aller s'établir sur des terres nouvelles, qu'il commence par rendre justice aux colons déjà établis, et qu'il les défende contre les empiétements des spéculateurs ou marchands de bois, par trop acapareurs.

Si l'hon. M. Parent, ne peut lui-même visiter ces paroisses nouvellement colonisées, qu'il y envoie au moins des employés consciencieux pour examiner les travaux et faire rapport convenablement et honnêtement, sans préjudice aux pauvres colons.

Je compte beaucoup sur l'effet du congrès de la colonisation qui vient d'être tenu à Montréal pour faire voir les yeux au ministre-maire et à son collègue, M. Turgeon.

J'espère que des jours meilleurs luiront pour la colonisation, mais telles que les choses sont actuellement administrées dans ce département, il n'est pas encourageant pour un colon d'aller s'établir sur une terre nouvelle.

UN COLON.

FEUILLETON DE LA "MINERVE"

LE GRILLON DU MANOIR

Par B. de BUXY

Suite

53

On introduisit les deux hommes dans le bureau du curé, pièce qu'on avait transformée aujourd'hui en étude pour la plus grande commodité des habitants de Droyon. En tant qu'étude, ce bureau présentait un aspect extraordinaire. Bertrand vit une prodigieuse kyrielle de petits garçons robustes et beaux, tous dotés d'yeux bruns d'un superbe et de beaux cheveux d'un roux à peu près identique, plus de petites filles blondes, tous uniformément coiffés de têtes de drap sombre. Ils prenaient d'assaut le fauteuil d'un homme jeune et grave qui était le notaire. Une femme, bien jeune pour avoir déjà donné le jour à toutes ces païses d'yeux brillants semblables aux siens, une femme ravissante de fraîcheur, rayonnante de jeunesse l'autorité, appelait les enfants. Elle appelait: Henry, Denis, René, Alain, Josette, Alice.

Elle se retournait en attendant refermer la porte, et devant les deux étrangers toute la bande se calma, chaque bambin ouvrant d'ébahissement une bouche qui n'était guère plus grande que ses yeux.

—Madame Levarrenne, dit M. de Basmanoir qui vint galamment saluer la jeune femme. Et il ajouta: "Je savais bien que M. Levarrenne possédait une belle famille, mais je ne m'imaginais pas le nombre de ses enfants, et je n'aurais pas cru."

—Vous n'auriez jamais supposé qu'il y en eût tant que cela, dit en riant M. Levarrenne. Mais la quantité n'est pas si invraisemblable après tout, et dans ce nombre, il y en a bien quelques-uns à ma sœur René.

—Pour ce qui est des filles d'abord, fit-elle en regardant les enfants comme si elle ne se rappelait plus bien lesquels ne lui appartenaient pas. — Nous nous laissons à vos affaires, monsieur et comme je voudrais partir bientôt, vous m'obligerez en testant un peu vite.

—Mme Levarrenne, dit d'un ton d'avertissement le notaire. Elle se tut avec une docilité d'enfant, mais les symptômes d'un rire irrépressible envahirent son visage.

—Denise! dit cette fois M. Levarrenne dont la répression recouvrait mal des accès d'indulgence.

Mme Levarrenne s'esquiva gracieusement, quelques choses d'indéfinissables dans ses manières annonçant que Denise Levarrenne n'était pas sur elle. Elles ont l'éclat et le style de ces jeunes hommes qui ont eu si peu envie de rir devant l'insistance peu dévouée de Denise pour faire tester en sa faveur M. de Basmanoir. Elle s'en alla tenant tendrement par la main les deux petites filles blondes dont elle avait assez d'habitude de pousser devant elle sa ribambelle de petits hommes, tous ces enfants d'amour qui brillaient dans les prunelles de Denise, qui couvraient sous la froideur grave du regard maternel.

Quand elle eut disparu, M. Levarrenne l'écoutait encore s'éloigner comme si le bruit même de ses pas lui eût été précieux.

M. de Basmanoir exposait déjà son projet. Bertrand l'interrompit fatigué d'attendre. Le vieillard s'interrompit pour dire à son parent: —M. Levarrenne est bien au courant de toutes vos affaires.

—Absolument. Et...

—Nous allons donc en attendant une régularisation ultérieure, faire simplement un billet. Pas encore d'hypothèque, bien entendu, hé, maître Levarrenne?

Bertrand s'était levé pour se jeter au-devant du coup. Il était plus que temps de le faire fin à ce malentendu qui blessait singulièrement sa délicatesse.

—Je puis vous donner le renseignement, et d'une façon très certaine, en attendant les pièces probantes, répliqua M. Levarrenne d'un ton réfléchi. La propriété de M. de Grandmanoir n'est à ma connaissance grevée d'aucune hypothèque.

—Monsieur, s'écria Bertrand avec une impatience étonnante.

—Monsieur, dit avec calme le notaire impassible.

—Vous osez dire que ma maison de Vieillesse, que la ferme et le manoir ne sont pas hypothéqués?

—Oui, monsieur, j'ose même l'affirmer, dit modestement M. Levarrenne qui avait un pli ironique à sa lèvre fine.

Bertrand regarda le notaire dans les yeux, mais le visage de M. Levarrenne était aussi glacé que l'impassible.

—Ah! dit Bertrand, bonhomme, je voudrais bien savoir qui s'est permis une plaisanterie de ce genre.

—Bertrand, mon cher garçon, à qui en avez-vous? interrompit M. de Basmanoir. On dirait que l'assurance vous fait tomber des nues. A quoi vous attendez-vous donc? Comptez plutôt cet argent pendant que nous nous occupons du billet.

—Non, fit Bertrand avec élan, je n'accepterai jamais un prêt dans de pareilles conditions.

—Alors, vous refusez mon argent, dit le souriant de M. de Basmanoir, mais, à part lui, la raison de Bertrand était bien évidente, et que le dit argent aurait une destination utile s'il était donné à un pauvre garçon comme lui, aux murs bien solides. —Nous voilà pourtant d'accord, je suppose. Je vous avance six mille francs, je dis six mille francs, ce que j'ai donné à Odile, restera à la libre disposition de l'enfant. Je l'ai le droit de l'intérêt à...

Et Bertrand n'en eût pas d'avantage, il se tut, abasourdi, et lui présenta un papier à signer, et lui signa, on lui donna de l'argent et il le prit. M. de Basmanoir lui dit adieu, il répondit adieu, et il partit en voyant que tout le monde s'en allait.

Il eut juste assez de présence d'esprit pour saluer au passage Mme Levarrenne déjà touchée sur le break au milieu de son irragant troupeau.

La Cie S. Carsley, Limitee

17 Jan. 1899

17 Jan. 1899

17 Jan. 1899

17 Jan. 1899

17 Jan. 1899

17 Jan. 1899

17 Jan. 1899

17 Jan. 1899

17 Jan. 1899

17 Jan. 1899

17 Jan. 1899

LEGERE REACTION

Sur presque toute la ligne

LE COTON DU DOMINION EST EN HAUSSE AUJOURD'HUI

Londres est irrégulière. A New-York, l'activité est toujours considérable, mais la clôture a été faible.

Lundi soir.

Sans aucune nouvelle politique, bonne ou mauvaise, les valeurs ont été lourdes aujourd'hui sur les marchés de Montréal, de Londres et de New-York. L'initiative du mouvement parait avoir été prise à Londres, qui s'est fait vendeur, et gros vendeur, sur le marché de New-York. On s'est demandé, sans pouvoir la trouver, la raison de ces grosses ventes sur Wall Street, alors que pendant toute la semaine les valeurs américaines avaient été très demandées à Londres. Quoiqu'il en soit, le marché de New-York, qui était encore tout à la hausse, s'est trouvé géré par ces importantes liquidations et il en est résulté que notre bourse a été hésitante pendant toute la journée.

La spéculation a même été tellement affectée de cet arrêt subit et attendu qu'on ne s'attendait pas pour dire ce soir dans les milieux financiers que si de bonnes cotes en hausse n'arrivaient pas de Londres et de New-York demain matin, une dégringolade sensible était à craindre.

Le Pacifique Canadien a été à Londres à 88 7/8, et s'est vendue à 86 1/2 et 88 3/8, clôture à ce dernier cours. 2225 parts ont été vendues pendant la journée. C'est demain que doit être publié l'état des recettes pour la semaine du 7 au 14 courant. On sera très désappointé si le surplus de 1899 sur 1898 ne dépasse pas de beaucoup une quarantaine de mille piastres.

Les chars urbains de Montréal ont légèrement baissé à 103 1/2 et 103 3/8, clôture à ce dernier cours. 2225 parts ont été vendues pendant la journée. C'est demain que doit être publié l'état des recettes pour la semaine du 7 au 14 courant. On sera très désappointé si le surplus de 1899 sur 1898 ne dépasse pas de beaucoup une quarantaine de mille piastres.

L'activité sur toute la liste, excepté pour le Pacifique Canadien, a été relativement peu considérable.

Un grand projet

LA CONSOLIDATION DES CUIVRES

New-York, 16 — D'importantes négociations pour la consolidation de toutes les compagnies de cuivre des Etats-Unis sont en progrès ici depuis un mois. Avec de puissants intérêts derrière elle, la "Copper Mining Co." compte, si elle réussit dans son entreprise révolutionnaire, compléter l'industrie des cuivres dans le monde entier. Le Boston et Montana, le Butte and Boston Mining Co., le Old Dominion Copper of Arizona, l'Arcadian, le Tamarac, et l'Oscoda du Michigan sont, dit-on, les compagnies prêtes à entrer dans la combinaison. On affirme même que la compagnie américaine atteindrait le Canada et absorberait plusieurs compagnies minières, ce qui rendrait la nouvelle combinaison absolument internationale. Cependant, les plus grosses compagnies productrices de la région du lac Supérieur, ont refusé jusqu'à présent d'entrer dans la combinaison.

CHARS URBAINS DE MONTRÉAL

Les recettes pour la semaine se terminant le 15 courant se sont élevées à \$27,458, soit une augmentation de \$8,075 sur la semaine correspondante de l'année dernière.

DIVIDENDES PAYABLES

Seront payables, le 17 et après le 1er février prochain, les dividendes suivants :

Chars Urbains de Montréal, dividende trimestriel, 2 1/2 pour cent.

Chars Urbains de Toronto, dividende semestriel, 2 pour cent.

Banque d'Halifax, dividende semestriel, 3 1/2 pour cent.

Banque de Vancouver, dividende semestriel, 2 1/2 pour cent.

Banque de la Nouvelle-Ecosse, dividende semestriel, 1 pour cent.

Banque des Marchands d'Halifax, dividende semestriel, 3 1/2 p. c.

VENTES

SESSION DE L'AVANT-MIDI

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

SESSION DE L'APRES-MIDI

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

BANKS

BANQUE	16 Jan.	15 Jan.
Bank of Montreal	250	250
Bank of Toronto	250	250
Bank of Nova Scotia	250	250
Bank of New York	250	250
Bank of England	250	250
Bank of France	250	250
Bank of Italy	250	250
Bank of Spain	250	250
Bank of Portugal	250	250
Bank of Greece	250	250
Bank of Russia	250	250
Bank of Persia	250	250
Bank of India	250	250
Bank of China	250	250
Bank of Japan	250	250
Bank of Siam	250	250
Bank of暹羅	250	250
Bank of安南	250	250
Bank of高棉	250	250
Bank of爪哇	250	250
Bank of菲律賓	250	250
Bank of荷屬東印度	250	250
Bank of暹羅	250	250
Bank of安南	250	250
Bank of高棉	250	250
Bank of爪哇	250	250
Bank of菲律賓	250	250
Bank of荷屬東印度	250	250

Obligations

OBLIGATION	16 Jan.	15 Jan.
1000 Can. Pac. 4 1/2	100	100
1000 Can. Pac. 4 1/2	100	100
1000 Can. Pac. 4 1/2	100	100
1000 Can. Pac. 4 1/2	100	100
1000 Can. Pac. 4 1/2	100	100
1000 Can. Pac. 4 1/2	100	100
1000 Can. Pac. 4 1/2	100	100
1000 Can. Pac. 4 1/2	100	100
1000 Can. Pac. 4 1/2	100	100
1000 Can. Pac. 4 1/2	100	100

Bourse de New-York

New-York, 16. — La semaine s'est ouverte avec une première journée de plus d'un million d'actions. Les changements de la cote ont été irréguliers, mais la majorité des valeurs a baissé. On estime que Londres a vendu sur notre marché 75,000 parts aujourd'hui, la plus forte cote de la semaine. Il n'y avait aucune nouvelle importante en circulation sur le marché. Les stocks favoris, les Grangers, ont été très demandés pendant la matinée, et ceux-ci ont encore monté. Après un certain développement d'activité sur les principales valeurs, celle-ci s'est portée sur le reste de la liste qui a accentué le mouvement de hausse après quelques instants d'hésitation. Les valeurs étrangères ont monté, par suite d'une bonne demande sur tous les produits du fer, mais ils ont légèrement baissé en clôture. Le Metropolitan, le Consolidated Gas, les cours et les actions américaines ont été également en bonne demande. Le New-York Air Brake a fait un saut extraordinaire de 17 points en hausse. Les Pacifiques ont été faibles toute la journée, les grosses ventes de Londres ayant principalement porté sur les stocks de minerai. C'est surtout pendant la dernière demi-heure du marché que la plus grande partie des gains de la journée ont été perdus, et plusieurs valeurs sont même tombées au-dessous des cours de clôture de samedi. Sont dans ce cas l'Union Pacific, le Northern Pacific, le Louisville, le Manhattan, le Southern Railway, l'Omaha et Kansas et le Texas préf. Avant cette dernière demi-heure, le marché avait été relativement calme, mais l'activité est devenue considérable quand les cours ont commencé à faiblir. Le Reading, le 1ère et 2ème préf., a perdu un point. Les grosses ventes de liquidation sur le Lake Erie et Western préf. ont fait tomber les prix de cette valeur de six points.

Cote des valeurs

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

COTE DES VALEURS

ACTIVITE	16 Jan.	15 Jan.
200 Pacific Canadian	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8
200 do do	80 3/8	80 3/8

Argentine. Les valeurs italiennes

étaient lourdes. Les valeurs françaises par suite d'une avance sur le prix du blé en hausse.

MARCHÉ MONÉTAIRE

La situation reste la même. Les taux sont fermes sur le continent.

Lundi soir

La situation monétaire reste la même. A Londres, les taux sont fermes; A New-York, ils sont soutenus et ils sont stationnaires.

A MONTRÉAL

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A NEW-YORK

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A LONDRES

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A PARIS

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A BRUXELLES

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A AMSTERDAM

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A ANVERS

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A GENEVE

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A BâLE

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A COLOGNE

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A DUISSELDORE

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A DRESDEN

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A LEIPZIG

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A BERLIN

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A HAMBURG

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A STUTTGART

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A MUNICH

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A VIENNE

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A BOLOGNE

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

A NAPLES

Prête à demande pour cent par les banques sur le marché. L'activité du commerce.

TEMPERATURE

Neige ou grésil aujourd'hui. Temps froid et main.

Toronto, 16 — 11 heures p. m. — Une zone de basse pression se développe dans la région des lacs et les États du centre. La température s'abaisse au Manitoba et dans le sud-est. Dans les provinces maritimes, le temps est doux.

Températures minima et maxima : Victoria, 40-46; Kamloops, 26-34; Calgary, 0-10; Prince-Albert, 22-24; Winnipeg, 6 en dessous; Toronto, 8-22; Montréal, 33-44; Ottawa, 24-40; Québec, 30-38; Halifax, 20-34.

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures : Neige ou grésil. Forts vents du nord-ouest. Temps froid ensuite.

POUR LES METIS

Nous apprenons avec plaisir que Mgr l'archevêque de Québec vient d'adresser une circulaire à son clergé, recommandant une quête pour l'œuvre de R. P. Lacombe : la rédemption des Métis.

UNIVERSITE LAVAL

Cours de M. de Labriolle

Hier soir M. de Labriolle a repris l'explication d'auteurs qu'il fait alterner avec le cours didactique de littérature française. Son sujet était "Les Pensées de Pascal". Le conférencier a commencé par exposer rapidement l'histoire de la vie de Pascal et les principaux traits du caractère du grand écrivain. Puis, mais plus tard, il est entré directement dans l'explication antique du texte même. M. de Labriolle étudie la partie des "Pensées" où Pascal décrit les contradictions du cœur humain, les misères de l'homme que dupe son orgueil et son imagination, son intérêt sa haine de la vérité ses grandeurs aussi et les instincts glorieux qu'il se relève.

Comme on le sait, Pascal part de cette énigme d'homme constatée par l'observation psychologique—cette énigme de contradiction qui est en nous—pour s'élever plus tard, M. de Labriolle insiste dans ses lectures sur le naturel et la simplicité presque familière de Pascal est continué, jamais de phrases, chez lui tout est simple, mais tout porte.

Lundi prochain, le conférencier parlera de Corneille. M. de Labriolle, suivant le programme arrêté, ne donnera pas de conférences publiques du mercredi soir avant le 1er février.

CLUB OUVRIER CONSERVATEUR

La conférence qui devait être donnée vendredi prochain sur Sir John Macdonald par M. Monk, M.P., est remise à plus tard à cause d'un engagement du conférencier.

Cornellier, U., remplacera M. Monk et donnera une conférence sur Sir Geo. Etienne Cartier.

M. LECHEVIN RAINVILLE

L'échevin Rainville est attendu à Montréal ce matin.

DE RETOUR

St-Hyacinthe, 16 — M. le Dr Paul Ostiguy et Mme Ostiguy sont de retour de leur voyage de noces à New-York. M. et Mme Ostiguy ont pris leurs appartements à l'Hôtel Yamaska, en attendant que la superbe résidence que M. le docteur fait construire soit prête.

CONDOLEANCES

Les E. E. M. ont appris avec peine la mort de leur confrère, M. F. X. Grezier. A une assemblée générale tenue hier, il a été proposé par M. L. Bélanger, secondé par M. Charles Leduc, que des résolutions de condoléances soient adoptées et que copies de ces résolutions soient transmises à la famille et aux journaux.

POUR LES MALHEUREUX

Madame Lajeunesse, la dévouée matrone du poste central a reçu de la part de donateurs inconnus, ces jours derniers, des habits pour plusieurs enfants. Mme Lajeunesse remercie ces généreux donateurs. Si des personnes généreuses voulaient lui envoyer des vieux habits pour hommes et femmes, elle les trouverait, dit-elle, bien à les employer.

STENOGRAPHIE

Les professeurs de sténographie, les sténos de bureau, les sténos officiels et tous les amateurs de l'art sténographique du Canada et des États-Unis qui désirent voir figurer leur nom dans l'annuaire sténographique universel qui sera prochainement publié à Rouen, sont priés d'envoyer leur adresse et titres à M. Denis R. Perreault, Montréal.

LES LICENCES

A 4 heures, hier après-midi, les juges Desnoyers et Choquette se sont rendus à la résidence du recorder De Montigny, incapable de quitter la chambre, et ils ont signé comme commissaires des licences.

Jusqu'à présent, il y a 140 demandes pour licences, tant d'hôtels que de restaurants. Mais comme on le sait, la loi ne permet que l'octroi de 400 licences, les commissaires vont donc être forcés d'opérer un triage en règle.

PAS DETECTIVE

M. Walter Martin, l'hôtelier bien connu de la rue St-Laurent, a conduit au poste central, hier midi, un nommé Théodore Drouin, 577, rue Sanguinet, qui aurait tenté de lui extorquer de l'argent sous de faux prétextes.

Drouin s'est présenté à M. Martin comme l'un des agents du chef Carpenter. "J'ai des preuves, a-t-il dit que vous avez vendu de la boisson, hier, dimanche, mais si vous voulez me donner de l'argent, je ne vous dénoncerai pas."

Martin, faisant quelque chose de louche, a empoigné son homme et l'a conduit sans cérémonie au poste central où Drouin a avoué qu'il n'avait aucune relation avec le service de la sûreté.

Il a été écroué au poste central en attendant de comparaître en cour de police.

DOUCEURS

Retranchées à certains employés privilégiés

SALAIRES AUGMENTES

La motion Martineau sera étudiée au comité des finances, \$30,000 pour les chemins

Il y a eu séance spéciale du conseil hier, à trois heures, sous la présidence du maire suppléant, M. Ames.

La "Montreal Tourist Association", représentée par un certain nombre de citoyens, demande son incorporation. Cette demande est référée au comité de police.

Le refus de nuit de Montréal demande une allocation de \$900. Référé au comité des finances.

Le comité de police fait rapport demandant la somme de \$1,419 pour promotions aux hommes de police, Finances.

Rapport du comité des parcs et traverses demandant \$5,000 pour le Parc Mont-Royal et la ferme Fletcher, Finances.

Rapport du comité de l'aqueduc demandant \$849 pour achat de chevaux, Finances.

Rapport des finances recommandant que le traitement de M. O. Dufresne, contrôleur, soit porté de \$3,500 à \$4,000.

M. Beausoleil propose l'adoption de ce rapport. Celui-ci est adopté, M. Martineau dissident.

Rapport du comité de police demandant \$25,000 pour uniformes des constables, Finances.

Le comité des finances fait rapport que le montant payé par la compagnie des chars urbains pour l'enlèvement de la neige soit placé à la disposition du comité des chemins jusqu'à concurrence de \$30,000. Adoption.

A la demande de M. Ekers, M. L. O. David donne lecture des noms et des adresses des contre-maîtres nommés par le département des chemins pour l'enlèvement de la neige pendant l'hiver de 1898-99.

M. Laroque veut qu'une liste soit remise à chaque échevin.

M. Martineau—Nous avons fait ces nominations en toute bonne foi. Il y a plus de nominations dans les quartiers pauvres, parce que là les gens sans travail sont plus nombreux. Nos intentions étaient bonnes, on peut ne pas être de notre opinion, mais on ne devrait pas nous accuser comme on le fait.

M. Echevin—Je demande une copie des noms et des adresses des contre-maîtres.

M. Ouintet—Je crois, comme membre du comité des chemins, que nous avons agi avec sagesse. Le patronage du comité des chemins appartient aux membres du comité des chemins. Nos nominations sont faites à peine pour deux mois, et, si St-Hyacinthe, le contrôle absolu des hommes qui sont nommés, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour contenir les échevins qui sont venus me demander des faveurs, et il est regrettable de voir avec quelle fureur on nous attaque.

La proposition de M. Laroque est finalement adoptée. Chaque échevin reçoit une copie des noms et des adresses de tous les contre-maîtres engagés par le département des chemins.

M. Ekers demande si le comité de l'eau avait le pouvoir de nommer un surintendant intérimaire et de le prendre en dehors du département.

M. Jacques répond que M. Janin était le seul qualifié, et le seul recommandé par M. Lafont pour le remplacer.

M. Dupré—Le comité de l'aqueduc a pris l'initiative de cette nomination à la demande du maire, et il n'aurait pas de M. Janin que trois plaques par jour pour ses dépenses.

M. Marsolais félicite le comité de l'aqueduc de ce qu'il a fait.

M. Beausoleil—Le comité de l'eau a certainement bien agi, mais je lui propose de faire rapport au conseil pour demander son approbation. Ce sera plus régulier.

M. Laporte—Je n'ai pour ma part, aucune objection à ce qu'il soit fait rapport au conseil, et si les membres du comité de l'aqueduc ne s'objectent pas, je suis tout disposé à présenter un rapport pour la prochaine assemblée du conseil.

M. Jacques donne avis qu'à la prochaine assemblée, il proposera que des procès-verbaux soient pris contre la compagnie des chars urbains, qui ne donne pas ainsi qu'elle le doit un service de cinq minutes sur toutes ses lignes de tramways.

Tère ordre du jour.—Motion Martineau au sujet des crédits pour l'année courante.

Sur proposition de M. Beausoleil, secondé par M. Laroque, cette motion est renvoyée aux finances qui la discutera avec le procureur et le second, MM. Martineau et Laporte.

2ème ordre du jour.—Motion Laporte pour abolir à partir du 1er mai les privilèges accordés à certains employés relativement à l'éclairage, eau, etc. M. Sadier est le second de cette motion.

M. Laporte—Ceci ne fera aucune différence quant aux finances de la ville, mais les employés seront placés sur un pied d'égalité plus absolu, et la comptabilité des départements sera simplifiée.

M. Martineau—Je voterai pour la proposition de M. Laporte, car il y a des abus nombreux. J'ai vu dans le comité du feu un compte de gaz d'employé de \$23.00 pour trois mois! Nous payons des loyers de \$20 à des gens qui s'ils ne logeaient à leurs frais ne paieraient pas plus de \$10 à \$12. Dans un seul comité, j'apprends aujourd'hui même qu'il y a quatre employés qui ont des cochers!

La motion Laporte est adoptée à l'unanimité.

ECHOS DE LA TEMPETE

Samedi soir, dans le bas du fleuve, le docteur Paul Trudel, de Ste-Anne de la Pêrade, appelé aux malades pendant la tempête, à 10 milles de chez lui, vers 6 heures du soir, ayant perdu son chemin sur la glace fut précipité dans une mare avec son cheval et sa voiture et fut en grand danger de perdre la vie. Après de longs efforts et grâce au sang-froid de son cocher, il parvint à se retirer lui-même, son cheval et sa voiture et put ainsi continuer son voyage et porter secours à son patient dangereusement malade.

MORT DE M. CHINIQUE

Victime de la grippe à l'âge de 90 ans

L'ex-abbé Charles Chinique dont on prévoyait depuis quelques jours la fin prochaine, est mort hier matin vers dix heures, à la résidence de son gendre, M. L. J. Morin, 65 rue Hutchinson.

M. Chinique a succombé à la grippe qui avait amené toutes sortes de complications auxquelles sa constitution robuste n'a pu résister. M. Chinique était né à Kamouraska le 30 juillet 1809. Sa carrière longue et mouvementée est connue de tous. Prêtre d'abord et fervent apôtre de la tempérance il devint apostat le 15 avril 1860 quand il fut admis dans l'église presbytérienne de Chicago.

Il est mort entouré des membres de sa famille après avoir refusé de rentrer dans le giron de l'Eglise, supérieure consolation que Mgr l'archevêque de Montréal lui avait si chrétiennement offert.

Paix à ses cendres!

LE SOUPER

Sous les auspices du Liberal Conservative Working Club

Le Liberal Conservative Workingmen Club a donné un superbe souper aux autres, hier soir, au No 1560 rue Notre-Dame. La salle avait été magnifiquement décorée pour la circonstance avec des drapeaux et des inscriptions appropriées, encadrant les portraits des chefs du parti conservateur, ceux du passé, aussi bien que ceux du présent.

Les huitres étaient savoureuses, les vins délicieux, et le plus grand enthousiasme a cessé de régner du commencement à la fin de ces agapes fraternelles.

Diverses sautes, entre autres: La Reine, nos chefs, les clubs frères ont été bien avec eux, et des discours ont été prononcés sur les mesures à prendre pour assurer la revanche des défaites de 1896 et 1897, ont été prononcés par le président du club, M. Ross O'Malley, M. J. McLean, Wilfrid Poiras, président du Club Morin, M. Sévigny, Fortin et autres.

Entre temps, des refrains patriotiques ont été chantés, et cette belle fête de famille s'est terminée à une heure avancée de la nuit.

PROFESSEURS RELIGIEUX

Une très touchante cérémonie religieuse a eu lieu hier au couvent des Soeurs de la Miséricorde, rue Dorchester. Trois novices ont prononcé des vœux de cinq ans et plusieurs autres ont pris le saint voile, parmi lesquelles une demoiselle Foisy de Woonsocket, niece du R. P. Lacombe, qui prendra en religion le nom de soeur St-Albert, patron de son vénérable oncle.

Le R. P. Lacombe a célébré la messe. Après la messe, Mgr Bruchési donna un magistral sermon sur les devoirs de la vie religieuse et présida à la cérémonie de la prononciation des vœux et de l'entrée du noviciat.

PERSONNEL

—M. Aimé Gauthier, directeur de "l'Étoile", de Lowell, Mass., était de passage à Montréal, hier, et il est descendu à l'Hôtel Queen's.

—M. J. N. Laprés, artiste de la maison Laprés et Lavigne, est de retour de New-York.

PARC MONT-ROYAL

Il faut \$5,000 d'urgence. Le chemin de fer incliné

Il y a eu réunion des membres du comité des Parcs et traverses hier à deux heures, sous la présidence de M. Ames. Présents, MM. Laporte, Stevenson, Clague, Laroque et Ouintet.

Il a été décidé après quelque discussion, de présenter le rapport suivant au conseil.

"Que les crédits accordés au comité des Parcs et traverses pour l'entretien du Parc Mont-Royal pendant l'année courante ne suffisent pas pour les besoins les plus urgents."

"Que depuis plusieurs années les contribuables en général demandent que cette partie du Parc connue sous le nom de Ferme Fletcher, soit entre tenue plus convenablement."

"Votre comité est d'opinion que l'on devrait acquiescer à cette demande de la part des citoyens, et il recommande qu'une somme de \$2,500 lui soit octroyée spécialement pour cette fin."

Votre comité est aussi d'opinion qu'une somme de \$2,500 devrait être accordée pour faire face aux dépenses ordinaires du Parc, ce qui ferait un total de \$5,000 en plus du montant déjà voté."

M. F. B. McNamee, un des directeurs de la compagnie de chemin de fer incliné, se présente devant le comité pour appuyer une lettre du bureau de direction relative à la vente de ce chemin de fer à la ville. Voilà, dit-il, quatorze ans, que nous exploitons ce chemin de fer à la satisfaction publique et nous n'avons jamais payé de dividendes à nos actionnaires."

Nous voudrions, ou bien vendre à la ville ou bien obtenir une prolongation du contrat qui expire en mai 1900.

M. Ames considérant que la question est très importante, bien qu'elle ne soit pas nouvelle pour le comité, propose qu'un sous-comité composé de MM. Laporte, Laroque, Ames soit nommé pour étudier la question. Adopté.

Après l'expédition de quelques affaires de routine, le comité s'est ajourné.

ILS REVIENNENT

Son Honneur le maire Préfontaine et M. Alphonse Racine sont attendus ce matin à Montréal, retour d'un voyage dans les ports américains de l'Atlantique et à Washington.

Parmi les maladies qui pèsent sur l'enfance, la coqueluche joue un rôle capital. Pour guérir vos enfants

de leur douleur souffrance, Employez sans retard notre BAUME RHUMAL.

Fausse dents sans palais

Couronnes en or ou en porcelaine posées sur de vieilles racines. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux. Dents extraites sans douleur chez J. G. A. Gendreau, dentiste, 20 rue St-Laurent, Montréal.

LES ELECTIONS

Dans St-Henri, Ste-Cunégonde et Outremont

DANS LES CAMPAGNES

Les élections municipales dans la banlieue ont eu lieu hier.

A Ste-Cunégonde M. G. N. Ducharme est élu par 119 voix de majorité échevin du quartier-sud.

A St-Henri M. Domina Gagné a remporté la victoire par 237 voix dans le quartier St-Jacques.

A Outremont M. J. Beaubien est élu par 4 voix dans le quartier où il se présente, tandis que M. R. McKenzie a obtenu 21 voix de majorité sur son adversaire.

Nous continuons à recevoir des rapports sur les élections qui ont eu lieu dans nos campagnes, ce qui nous permet de constater que les conservateurs ont reconquis leur popularité.

COTE ST-PAUL. — Les élections pour la paroisse de la Côte St-Paul ont eu lieu lundi, le 9 janvier 1899. Ont été élus: MM. Albert Fox, manufacturier; F. X. Braut, cultivateur.

ST-FELIX DE VALOIS. — David Poirier et Elie Lafontaine, élus par acclamation, et Geo. Read, marchand, élu par une majorité de 50 contre le Dr G. Desrosiers, après une lutte active de deux jours.

STE-SCHOLASTIQUE. — M. Narcisse Forest, notaire, M. Moïse Laframboise, tanneur, et M. Héliodore Fortin ont été élus conseillers pour le village de Ste-Scholastique.

COMTE DE BAGOT

Les élections municipales dans le comté de Bagot ont été très contestées. Les libéraux voulaient absolument se rendre maîtres du terrain dans tout le comté en ne voulant pas laisser élire de nos amis aux charges municipales.

A St-Hugues, un complot bien tramé avait été arrangé pour faire naître la zizanie dans le camp de nos amis, mais ces monteurs de petites pièces en ont été quittes pour leurs frais, car nos amis sont restés maîtres du terrain sur toute la ligne.

A St-Nazaire d'Acton, on avait cru qu'en envoyant un avocat rouge de St-Hyacinthe, on aurait raison de cette partie du comté; mais encore une fois, le travail fait à cet égard à l'avantage de nos amis, car M. Leclair a été élu par une majorité de 31.

A St-Labre, MM. André Houle et Émile Dupont ont été élus après avoir passé à travers mille et une difficultés, suscitées ou non par le sujet, à paré des missions du Nord-Ouest et surtout de la population infidèle, dont il a fait un tableau très émouvant. Il a montré ces enfants de la patrie dans le passé, dans leur situation présente et a fait voir ce qu'ils deviendraient dans l'avenir si l'on ne venait à leur secours.

Certains incidents de la carrière apostolique du prédicateur ont attiré des larmes à un grand nombre des auditeurs. Le bon Père lui-même n'a pu maîtriser son émotion.

Après le sermon, le vieux missionnaire a fait la quête dans la nef, pendant que M. le curé recueillait les offrandes dans les galeries.

On peut dire avec plaisir que la visite du dévoué religieux dans la paroisse St-Joseph a été un vrai succès, puisque la quête a produit la jolie somme de \$605.

Nous offrons nos félicitations à M. Lacombe et aussi aux généreux chrétiens qui ont si dignement contribué à une belle et bonne oeuvre.

NOUVEAUX AVOCATS

Liste officielle des candidats reçus aux examens

Ainsi que nous l'annoncions lundi onze candidats à la pratique du droit ont passé leurs examens d'une façon satisfaisante.

Voilà la liste officielle tant pour l'admission à l'étude qu'à la pratique.

Ont été admis à la pratique du droit: MM. Elzéar Beauregard, L. G. A. Desjardins, H. J. Dufort, G. Gagnon, Bernard Gaudet, Charles Hies, Jérôme Intersaccia, John Kennedy, Joseph Victor Léonard, J. Albert Pilon, Alexander Stuart.

Ont été admis à l'étude: Sur les lettres et les sciences: MM. G. H. Baker et F. P. Enright.

Sur les lettres: MM. Arthur Brazeau, William Couper, Louis Cousineau, J. A. Gravel, Donat Legault, Armand Lavigne, Louis G. Robillard.

Sur les sciences: MM. F. A. Lévesque, Philippe Bigré, Alexandre Bonin, John Bumbay, Henri Jodoin, J. A. Mann, Charles G. Ogden, F. S. Rugg, W. W. Stacey, et H. Spring.

Bacheliers: MM. P. T. Ahera, B. A.; Denis Blanchet, B. A.; J. Bte Bouquet, B. L.; J. Bte Dionne, B. L.; Peter French, B. L.; Jules Langlais, B. A.; J. Wilfrid Pilon, B. L.; William Robeson, B. A.; Alonzo Rochelleau, B. S.; J. Achille Tremblay, B. A.

Les examinateurs étaient: MM. G. Samson, P. F. Foran, C. R. J. A. Desjardins, C. R. P. B. Mignault, C. R. M. Hutchinson, T. J. Gervais, Arthur Olivier, Alphonse Berron, William Morris, Auguste Noël.

Examinateurs adjoints: Monsieur Lafamme, l'abbé Douville et le Rév. J. C. Murray.

Les candidats heureux à l'étude et à la pratique sont priés par M. le secrétaire général de faire enregistrer leurs diplômes le plus tôt possible.

Les premiers ne peuvent pas oublier que leur déclaration ne peut compter que du jour de l'enregistrement de leur certificat et les seconds, qu'il n'y a pas d'exercice légal possible de la profession d'avocat, sans l'enregistrement de leur diplôme.

REDEMPTEUR DES METIS

Sermon du P. Lacombe à l'église St-Joseph et générosité des fideles

Comme nous l'avions annoncé, le P. Lacombe a prêché dimanche dernier à l'église St-Joseph.

L'auditoire était très nombreux. Le curé, M. Leclair, grand ami des missionnaires du Manitoba et du Nord-Ouest avait annoncé le sermon du P. Lacombe.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ce discours du vénéral missionnaire, qui a intéressé à un si haut point tous les paroissiens. Le prédicateur, très ému et pénétré de son sujet, a parlé des missions du Nord-Ouest et surtout de la population infidèle, dont il a fait un tableau très émouvant. Il a montré ces enfants de la patrie dans le passé, dans leur situation présente et a fait voir ce qu'ils deviendraient dans l'avenir si l'on ne venait à leur secours.

Certains incidents de la carrière apostolique du prédicateur ont attiré des larmes à un grand nombre des auditeurs. Le bon Père lui-même n'a pu maîtriser son émotion.

Après le sermon, le vieux missionnaire a fait la quête dans la nef, pendant que M. le curé recueillait les offrandes dans les galeries.

On peut dire avec plaisir que la visite du dévoué religieux dans la paroisse St-Joseph a été un vrai succès, puisque la quête a produit la jolie somme de \$605.

Nous offrons nos félicitations à M. Lacombe et aussi aux généreux chrétiens qui ont si dignement contribué à une belle et bonne oeuvre.

AMUSEMENTS

THE TELEPHONE GIRL

La direction de l'Académie de Musique a été bien inspirée quand elle a conclu l'engagement qui va permettre au public montréalais d'aller entendre une pièce essentiellement française, par son esprit, sa fortune et son allure. Il est vrai que la pièce est traduite en anglais et qu'il y a bien par là quelques accents irréparables au texte, mais la demoiselle du téléphone, Mlle Clara Lipman, tient ce rôle d'une façon si agréable avec son porteur M. Louis Mann dans le rôle de l'inspecteur que les moindres imperfections sont effacées par les caractères originaux de ces deux interprètes inimitables ont su imprimer aux rôles qui leur sont confiés.

L'intrigue de la pièce tient en deux lignes. C'est une victoire d'amour (toute à la gloire des russes féminines). Le premier acte se passe dans le bureau central du téléphone où une trentaine de jeunes filles à voir et agréables à entendre passent leurs loisirs, qui durent tant que le concubine inspecteur n'est pas là.—à jaser, à bavarder, à se vanter, à se vanter de nouvelles du second acte du fil reviennent au cours du second acte se passent comme compagnie dans les salons d'une grande dame accablée adroitement par leur compagne préférée, Mlle Lipman.

Toute la pièce tient dans les rôles confiés à Mlle Lipman et à M. Louis Mann.

La simplicité, l'émotion, une pointe de raillerie voilà les trois cordes du rôle de la demoiselle du bout du fil. Mlle Lipman les possède toutes les trois et dès la première scène hier soir elle avait conquis le public.

L'habileté à se grimer l'art de parler pour ne rien dire ou plutôt pour dire tout d'un façon intelligible pour ses partenaires mais de façon à être admirablement compris du public, l'ampleur du débit, le sarcasme du sourire, la majesté du geste, la dignité de son titre, voilà les traits du talent vraiment remarquable de M. Louis Mann.

A maintes reprises, hier soir, ces deux artistes ont fait éclater des tonnerres d'applaudissements dans toute la salle, et ils ont dû répondre à des appels nombreux et enthousiastes.

Il y a plusieurs autres rôles d'importance secondaire dans cette pièce, mais qui n'en sont pas moins tenus avec beaucoup de grâce par Mlle Douglas, Freyberg, Harrington, McKiver, et G. J. et M. M. Fay, Long, Terris, et MacDonald. Ce dernier chante avec beaucoup d'expression, et dans d'une façon admirable avec sa compagne, Mlle Douglas. Si nous ne craignons pas de nous répéter, nous dirons que Mlle Collins, les superbes décors et les riches costumes portés

par Mlle Lipman et Patrice. La musique est douce et facile à retenir avec des motifs qui fréquemment reviennent charmer les oreilles pendant que les yeux restent éblouis devant un féérique spectacle qui fait tout oublier et transporte loin des banales scènes du monde où l'on ne s'amuse pas.

AU QUEEN'S

"La fille du Chiffi" que ce théâtre nous donne cette semaine est une imitation assez réussie des Comédies genre "Jane" et "My friend from India" que les habitués de ce lieu d'amusement connaissent bien. Cette pièce est une série de quiproquos commandant le sourire.

M. Wm. L.